

INF'EAU Captage SDE - Qualité d'eau 2019-20

Classement du captage

Les captages des Vallées et de la Pommeraiie au Méné-Ciboult ont été classés **captages prioritaires de l'Orne**, en 2013 suite à la Conférence Environnementale, compte tenu **des concentrations en nitrates élevées**.

Réseau et modalités de suivi

Depuis **septembre 2018**, le SDE a mis en place un suivi pesticides et nitrates sur le mélange des trois captages à la station. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire LABEO, avec un seuil de détection établi pour la lecture des analyses et leurs interprétations pesticides à 0,02 µg/L autant que les techniques d'analyses le peuvent.

Les analyses sont menés à la fréquence suivante :

- **Pesticides** : prélèvement trimestriel
- **Nitrates** : prélèvement trimestriel

Les Normes de Qualité

❖ Nitrates :

Norme de prélèvement de l'eau brute et de l'eau potable : moins de **50 mg/l**

❖ Pesticides :

Norme de prélèvement de l'eau brute : Concentration totale en pesticides quantifiés dans 1 prélèvement ne doit pas excéder **5 µg/l et 2 µg/l par substance active**

Norme pour l'eau potable distribuée : Concentration totale en pesticides quantifiés dans 1 prélèvement ne doit pas excéder **0,5 µg/l et 0,1 µg/l par substance active**

Objectifs de qualité d'eau du

programme d'actions (Définis lors du COPIL départemental 16/01/2019)

❖ **Nitrates** : 90% des concentrations en Nitrates mesurées en une année, inférieures à 40 mg/l

❖ Pesticides :

Objectifs sur le long terme (moyenne -glissante- des moyennes annuelles sur les 6 dernières années) :

- Moyenne des concentrations détectées par molécule inférieures au seuil de sensibilité des SDAGEs : **0,08 µg/l**
- Moyenne des sommes des concentrations détectées dans un même prélèvement inférieure au seuil de sensibilité des SDAGEs : **0,4 µg/l**

Analyse annuelle des résultats obtenus :

Analyse graphique des concentrations en pesticides mesurées aux captages d'eau, par molécule et en somme de détections par prélèvement.

FICHE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

AIRE D'ALIMENTATION DU CAPTAGE

- ✓ AAC : 68ha et zone d'actions : 93ha
- ✓ 2 communes concernées : Méné-Ciboult et Tinchebray-Bocage
- ✓ 90% de la surface couverte par l'activité agricole

AGRICULTURE

- ✓ 8 exploitations concernées par l'AAC, dont 5 principalement – 2 sièges d'exploitation + annexes
- ✓ Principalement en contexte d'élevage + grande cultures

CONTACT - Animateur

- ✓ Robinson MEGUERDITCHIAN--HOFFMEYER (SDE61)
- ✓ 02 33 29 96 96

CARTE DE L'AIRE D'ALIMENTATION – Zone d'actions

Zone d'actions du captage prioritaire de Méné-Ciboult 1 - Tinchebray 1 (Sources Les Vallées - La Pommeraiie)

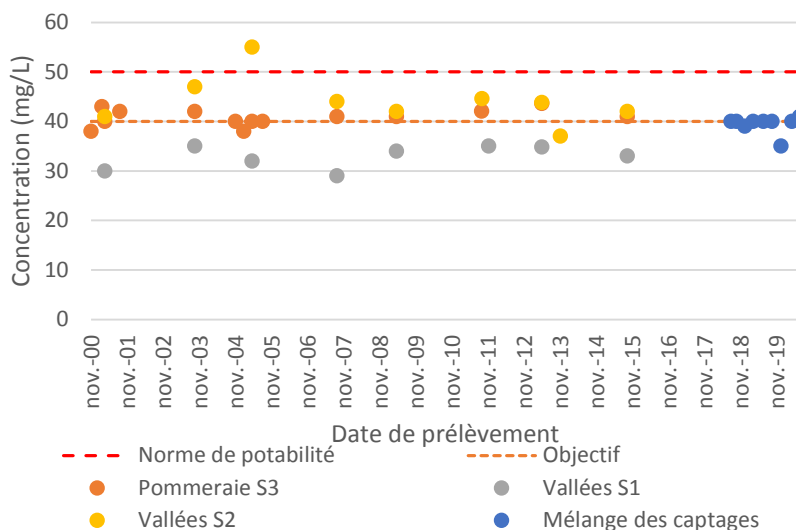


Les métabolites

- ✓ Certaines molécules métabolites de pesticides notés ESA/OXA sont recherchées dans chaque analyse des captages prioritaires du département.
- ✓ Il s'agit principalement des métabolites de l'alachlore, l'acétochlore (interdit – herbicide maïs), du diméthachlore, du métolachlore (herbicide maïs), du diméthanamide et du métazachlore (herbicide crucifère)
- ✓ Ces métabolites ne sont pour le moment pas pris en compte dans le calcul des indicateurs de qualité

INF'EAU Captage SDE - Qualité d'eau 2019-20

Suivi Nitrates



L'évolution des concentrations en nitrates au captage montre :

- **Des concentrations toujours inférieures à la norme de potabilité** depuis 2007
- **Une concentration constante dans le mélange** depuis 2018 autour de 40 mg/L

Indicateur 2019 :

100% des valeurs mesurées < 40 mg/l

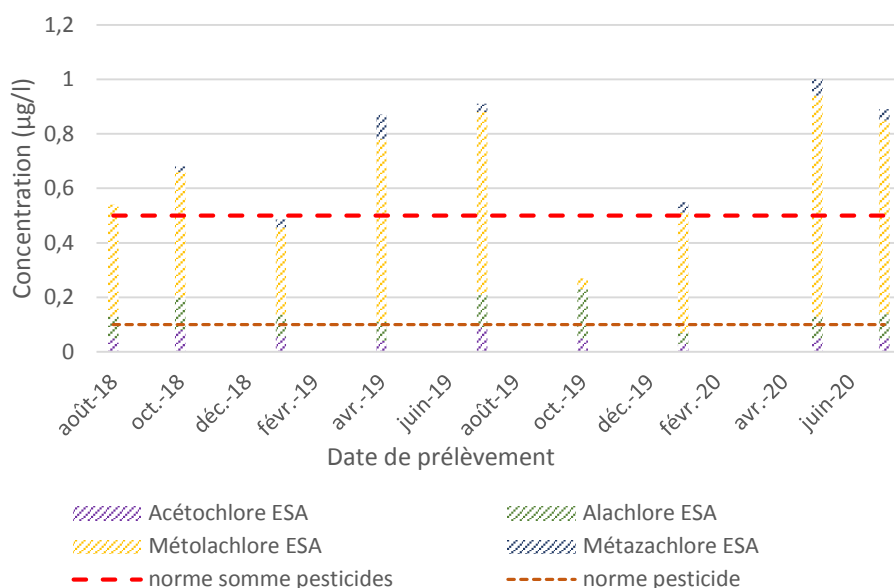
(sur le mélange entre Aout 2018 – Dec 2019)

Attention : Un prélèvement à **41mg/L** en juillet 2020

Suivi Pesticides

Indicateurs 2019 :

- **Moyenne par pesticides détectés (18-19)**
 - **sans métabolite E/O : 0 µg/l**
 - **avec métabolites E/O : 0,17 µg/l**
- **Moyenne somme des pesticides (18-19)**
 - **sans métabolites E/O : 0 µg/l**
 - **avec métabolites E/O : 0,60 µg/l**



Depuis le début du suivi par le SDE, l'évolution des concentrations en pesticides montre :

- **L'absence de molécules pesticides autre que les métabolites ESA/OXA.**
- **Les métabolites de 4 matières actives herbicides sont trouvés** : le métochlorure ESA, le métazachlore ESA, l'acétochlore ESA (interdit), et alachlore ESA (interdit). La matière active la plus préoccupante est donc **le S-métochlorure**, puisque son métabolite dépasse systématiquement la norme de 0,1 µg/L
- **Un dépassement de la norme « somme des pesticides – 0,5 µg/l » sur 2/3 des prélèvements réalisés.**